Décisions prises lors de la séance ordinaire du Comité fédératif du 20 octobre 2018 à Berne

Le Comité fédératif a donné le coup d’envoi du processus stratégique pour la période 2019-2022 qui a débuté par une phase d’analyse. A cette occasion, il s’est penché particulièrement sur les défis et opportunités qui se présenteront à la FSA au cours des 5 à 10 prochaines années, tout en tenant compte de la nouvelle charte.

Le Comité fédératif a pris connaissance du rapport sur la gestion des dossiers liés aux successions et aux legs en faveur de la FSA. Toutefois, en raison de divers impondérables et de paramètres inconnus, il n’est pas toujours possible d'évaluer précisément les implications des nombreux dossiers actuellement ouverts.

Le Comité fédératif avait chargé le Département des finances d’évaluer une autre méthode de calcul pour l’établissement du budget en ce qui concerne les legs et les héritages. Il confirme cependant l'application du calcul de la médiane, néanmoins en pondérant de façon plus importante l’évolution des dernières années. Concrètement, la période de calcul ne portera que sur les valeurs à partir de 2012 excluant les années précédentes et leurs valeurs extrêmes.

Le Comité fédératif confirme l'intention de la FSA de rester un acteur très actif avec une offre de conseil exhaustive dans la région zurichoise. Il décide de prolonger le contrat de bail pour les locaux actuels du Service de consultation de Zurich. Par ailleurs, il charge la direction de lui soumettre, pour sa séance de décembre 2018, un concept plus détaillé sur la réalisation des prestations et sur le plan financier lié. Il souhaite aussi approfondir l’idée d'étudier la mise en place d’un Centre de prestations intégrant divers partenaires de la place de Zurich.

Berne, 23.10.2018/KM/RK